

Image not found or type unknown



Succession racheter ou donner

Par **Srexperatoo**, le **24/07/2011 à 14:15**

Bonjour,
La mère peut hériter de petites parcelles de bois d'une valeur de 500 à 1000 euros.
La fille souhaite acquérir ses parcelles.
D'un point de vue des frais et cout total pour les deux :
- la fille doit-elle acheter aux héritiers parmi, lesquels sa mère ?
- la mère plus de 75 ans doit-elle faire une donation a sa fille ?
Merci